

[Service RC&F]
Webinaire d'échange de janvier

Webinaire FNCCR

26 janvier 2023

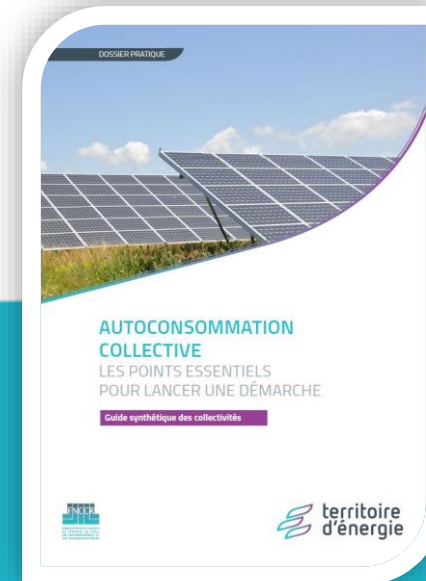
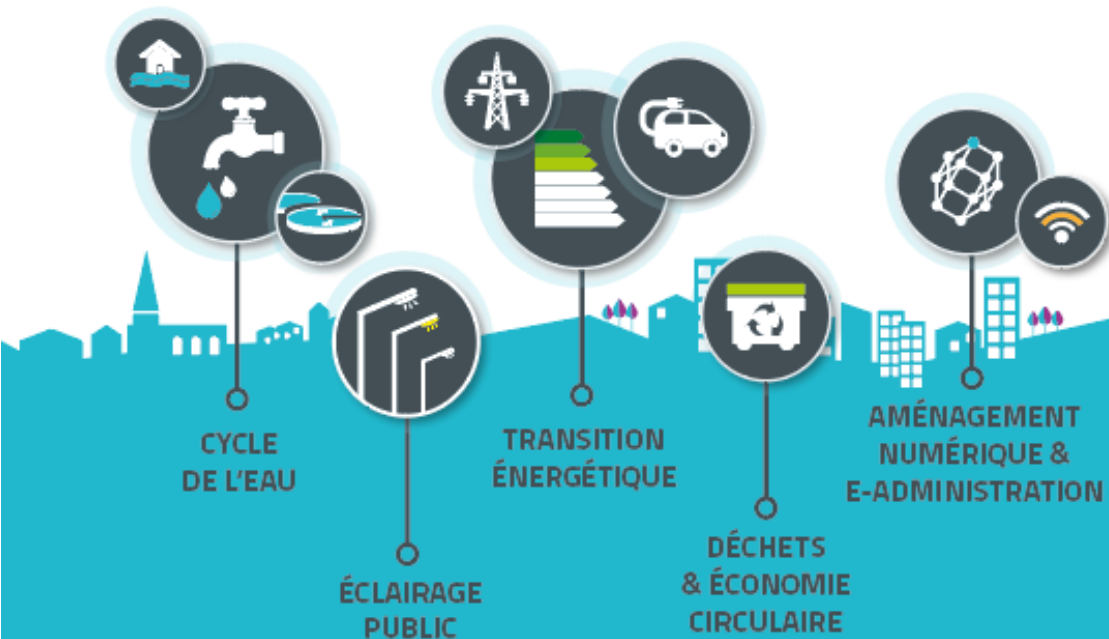
La FNCCR – Territoire d'énergie

850 collectivités adhérentes, permet de toucher 60 millions d'habitants

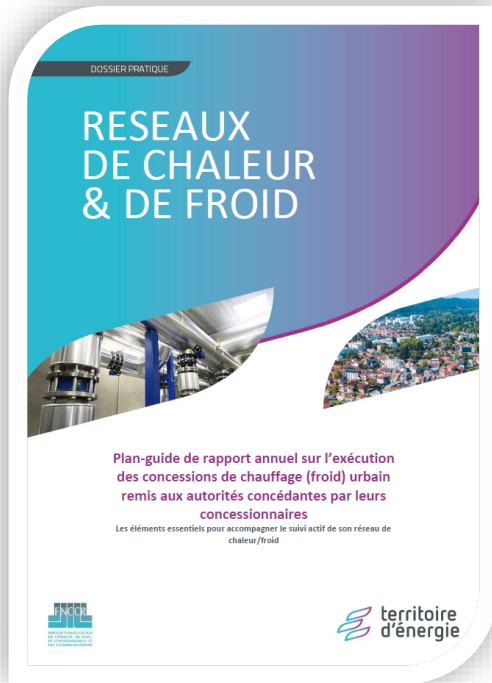
Gouvernance et financement 100 % publics

Services publics en réseaux: énergie (électricité, gaz, chaleur et froid, EnR et MDE), eau et assainissement, numérique, économie circulaire...

Représentation, animation, conseil...



Nos publications



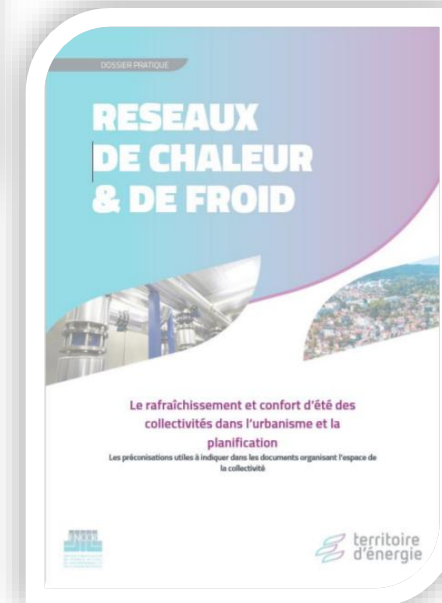
<https://www.fnccr.asso.fr/article/plan-guide-rapport-annuel-concession-chaaleur/>



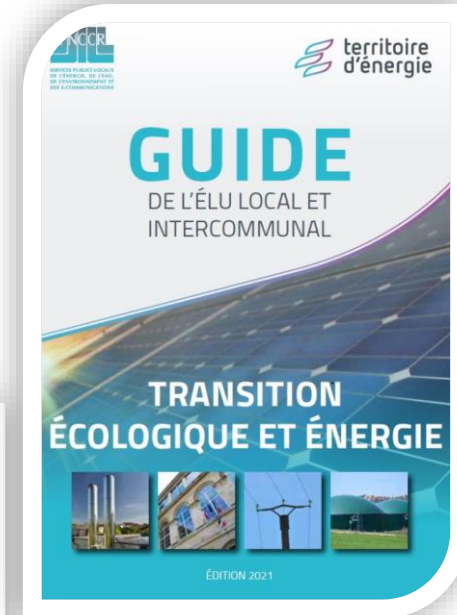
<https://www.fnccr.asso.fr/article/guide-nouveau-rcf/>



<https://www.dunod.com/sciences-techniques/reseaux-chaaleur-chauffer-durablement-territoires-urbains-et-ruraux>



<https://www.fnccr.asso.fr/article/integrer-le-confort-dete-a-lurbanisme-et-la-planification/>



<https://www.fnccr.asso.fr/article/transition-ecologique-energie-publication-du-nouveau-guide-de-lelu/>

Quelques actualités



Dernière publication !

- Publication commune CEREMA-FNCCR
- Enquête menée auprès des exploitants et collectivités
- Etat des lieux et analyse des modes de tarification
- Partage de bonnes pratiques et idées novatrices + parangonnage sur d'autres réseaux et d'autres pays d'Europe

Lien à venir



Classement

Dernier arrêté classement (déc22) :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046821204>

- Définition d'un périmètre de développement prioritaire des réseaux vertueux
- Dans ce périmètre, tout bâtiment neuf ou faisant l'objet de travaux de rénovation importants (i.e. remplacer l'installation de chauffage / refroidissement / production industrielle de chaleur ou froid de plus de 30 kW) **doit se raccorder au réseau classé.**

Trois cas de dérogation possibles (sous réserve de l'approbation de la collectivité) : caractéristiques techniques ou délais incompatibles, solution alternative plus vertueuse, coût de raccordement et d'utilisation manifestement disproportionné

Etendu à plus de 600 réseaux au 1^{er} septembre 2022

- Chaque réseau peut définir un périmètre de développement prioritaire, sinon c'est un périmètre géographique par défaut qui entre en vigueur en juillet 2023 (périmètre du contrat de concession, ou territoire des communes desservies par le réseau)
- Chaque réseau publie un **rapport annuel** de performance
- → alignement du positionnement entre les acteurs de la filière pour les RC ne figurant pas dans l'arrêté

Déjà en ligne ! ➡

<https://reseaux-chaleur.cerema.fr/espace-documentaire/classer-reseau-chaleur-froid>



Dossier Construction 21

- Co-rédaction en chef FNCCR
- La crise énergétique, opportunité pour les réseaux de chaleur
- 30aine d'articles
- Accès libre à la version numérique, campagne hebdomadaire de posts de nouveaux articles (site Construction21 + LinkedIn)
- Optimisation, géothermie, biomasse, durabilité, aides, classement, tarification, stratégie de développement...

Articles en libre accès via
<https://www.construction21.org/france/>



Chèque bois énergie ?

Les usagers d'un RC&F peuvent-ils bénéficier du chèque bois énergie dans le cadre de leur raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritaire par du bois énergie ?

- Contexte : décret n° 2022-1609 du 22 décembre 2022 relatif au chèque énergie pour les ménages chauffés au bois
- Réponse du ministère : « lorsque le chauffage est assuré par un réseau de chaleur avec une production de chaleur majoritaire avec des combustibles bois cela rentre dans le cas prévu pour le chauffage collectif »
- Procédure :
 - remplir l'attestation en annexe du décret
 - ce remplissage de l'attestation est de la responsabilité du syndic/gestionnaire/propriétaire/bailleur social
 - ceux-ci sont informés de la part des combustibles bois dans le mix du réseau de chaleur avec la facture de l'exploitant (*arrêté du 24 juillet 2020 relatif à l'information du propriétaire ou du syndicat de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation raccordés à un réseau de chaleur ou de froid - article 1er - I - c*)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046780397>

Bilan Fonds Chaleur 2021 : focus sur les contrats de développement territorial



Contrats EnR Patrimoine 2021

Contrats EnR Patrimoine								
Nbre de contrats	assiette k€	Aide ADEME k€	Nbre Installations EnR	MWh EnR/an	Mètres réseaux chaleur	Surface Capteurs m²	aide ADEME €/MWh 20 ans	Aide ADEME €/tep 20 ans
6	18 950	6 084	32	20 471	4 676	108	14,9	173

32 installations dont 22 Biomasse; 3 Géothermie; 3 Solaire; 4 réseaux de chaleur



	Nbre Installation	MWh EnR	Mètres réseaux	m² capteurs solaire
Biomasse	22	20 054		
Géothermie	3	345		
Solaire	3	72		108
Réseaux cha	4		4 676	

Contrats EnR Territoire 2021

Contrats EnR Territoire								
Nbre de contrats	assiette k€	Aide ADEME k€	Nbre Installations EnR	MWh EnR/an	Mètres réseaux chaleur	Surface Capteurs m²	aide ADEME €/MWh 20 ans	Aide ADEME €/tep 20 ans
17	19 195	9 356	34	31 852	9 526	120	14,7	171

34 installations dont 15 Biomasse; 5 Géothermie; 6 Solaire; 8 réseaux de chaleur

	Nbre Installatio	MWh EnR	Mètres réseaux	m² capteurs solaire
Biomasse	15	30 782		
Géothermie	5	1 004		
Solaire	6	65		120
Réseaux cha	8		9 526	

Dispositif qui se poursuit avec un beau succès ! Idéal pour accompagner les petits projets, sollicitez votre ADEME régionale !

Appel à projets ADEME « Une ville, un réseau »

- Objectif = développer des RC chaleur dans les villes de moins de 50 000 habitants
- 170 dossiers déposés (2 à 3 fois plus que le rythme habituel !)
- Répartition par régions :
 - AuRA : 50 dossiers (dont 8 du SYANE)
 - Gd Est, HdF, Nvelle Aquitaine : entre 15 et 20 dossiers
 - Les autres
- 25 dossiers portés par des syndicats d'énergie
(il est probable que des dossiers initiés par des syndicats aient été déposés par des communes pour des raisons d'éligibilité)

→ Reconduction en cours

Voyage d'étude en Suède

La Suède, pays des RC :
60 % de la population raccordée
(contre 10 % en France)



Réseau observé :

- 70 km de long
- cumulant 2 000 km de longueur
- 95 % de raccordés



-  1 • Optimize and Interconnect
-  2 • Prevent, Predict and Preserve
-  3 • Recover and Convert
-  4 • Knowledge sharing from world class technology suppliers

Dates programmées

GT en cours avec filière :

- Comparaison des coûts
- BET

- 12/01 : Commission chaleur
- 26/01 : Webinaire RC&F (focus durabilité bois énergie et prix)
- 23/02 : Webinaire RC&F
- 5/04 : Journée d'étude RC&F en présentiel
- 13-14/04 : Contrôle de son approvisionnement bois énergie et calibrer son installation pour la nomenclature ICPE
- Avril - juillet : Webinaires en cours de programmation
- 31/05-1/06 : Développer son réseau de chaleur
- 29-30/06 : Contrôler son réseau de chaleur
- 14/09 : Monter sa régie de chaleur
- 10-13 oct 2023 à Lyon - POLLUTEC Village bois-énergie
- 6-7/12 : Développer son réseau de chaleur

[FOCUS] Journée partenariale bois énergie

- 6 Juin 2023
- Projet de déroulé

Titre - Bois énergie et Carbone

MATIN

- 15' Demande de parrainage par le Ministère
 - → à valider
- Introduction : 1h
 - GIEC : Gert Jan Nabuurs – intérêt du BE
 - MTE : SFEC/PPE
 - Débats Européens en fonction de l'actualité séminaire Renew séquestration Carbone - discussions RED III / IV – taxonomie – LULUCF – stratégie UE sur les forêts
 - M. Fleury CIBE – JL BAL SER – JM Servant FBF ?
- Conclusion
- Quelle comptabilité carbone ? 1h30 ?
 - Solagro : animation ou intervention cadrage
 - IGN/INRAE : Etudes stockage C
 - I4CE/club carbone : avis SNBC
 - ADEME : ACV + comptabilité Carbone + Scenarii PPE
 - WWF : scenarii PPE
 - ONF (C. Deleuze) et CNPF

APRES MIDI

- Autonomie et Décarbonation
 - de l'industrie : Sobriété/efficacité/substitution
 - Site ETS
 - scierie
 - des territoires
 - CNPF : FOREDAVENIR/label bas carbone et 3S
 - Rôle des collectivités : valo ressources, décarbonation, emplois, précarité : charte forestière

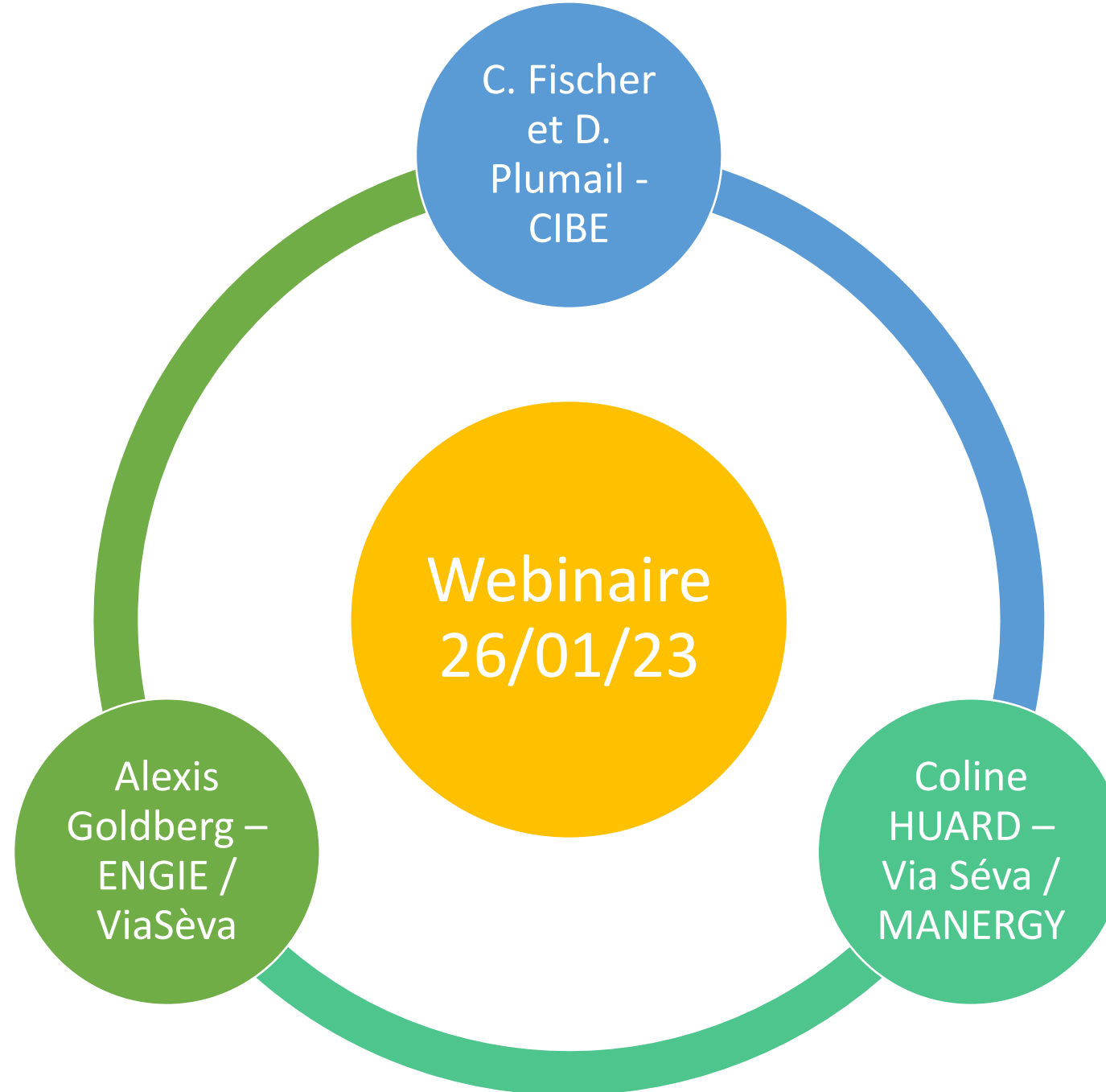
Partenaires média



Notre webinaire du jour



Avec nous aujourd'hui !



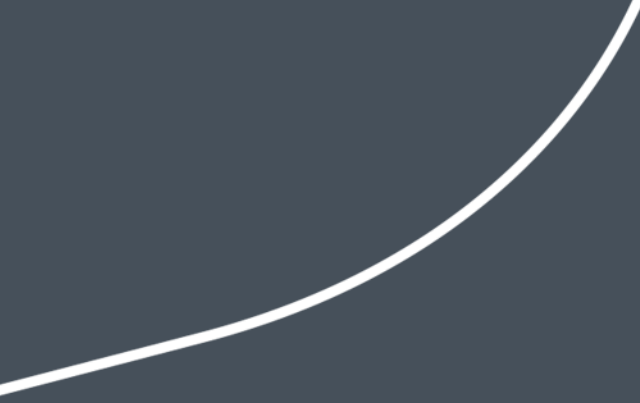
Lien youtube du trailer de Géodino :
<https://youtu.be/CY9IzI2yV1o>

Guillaume PERRIN

Chef du service réseaux de chaleur

Département énergie

g.perrin@fnccr.asso.fr



ANNEXE

[Electricité et gaz]

Dispositifs de soutien mis en place par le gouvernement

Dispositifs de soutien mis en place par le gouvernement pour l'année 2023

TICFE et ARENH

- Tous les acteurs publics continueront à bénéficier de la baisse de la fiscalité sur l'électricité (TICFE) à son minimum légal européen et du mécanisme d'ARENH (100TWh)

TRV électricité

- Niveau de tarifs réglementés de l'électricité (TRVe) inférieur au calcul du TRV classique, afin de permettre la limitation de leur hausse prévue au 1er février 2023 à 15 % en moyenne

TRVe en faveur de l'habitat collectif résidentiel

- Prolongation du bouclier tarifaire sur l'électricité en faveur de l'habitat collectif résidentiel (notamment EPHAD – établissement d'accueil des personnes handicapées)
- Aide plafonnée à la différence entre le prix moyen du TRVe proposé par la CRE et celui appliqué par le gouvernement

Dispositifs de soutien mis en place par le gouvernement pour l'année 2023

TRV g

- Prolonger en 2023 du bouclier tarifaire sur le gaz naturel en faveur de l'habitat collectif résidentiel pour les logements chauffés collectivement au gaz naturel (contrat d'achat direct de gaz naturel ; contrat d'exploitation de chaufferie ; réseau de chaleur) mêmes bénéficiaires que l'aide en faveur de l'habitat collectif pour le TRVe

Clients éligibles au TRVe en offre de marchés

- montants d'aides calculés comme la différence, en euros par mégawattheure, entre le prix moyen hors taxes résultant de l'application des TRVe qui auraient été appliqués en l'absence du dispositif de bouclier tarifaire et le prix moyen hors taxes résultant de l'application des TRVe effectivement appliqués avec le bouclier tarifaire.

Amortisseur

- L'amortisseur électrique s'applique aux structures ne bénéficiant pas déjà du bouclier tarifaire sur l'électricité
- Le décret définit la quotité, le prix d'exercice et le plafond permettant de calculer la réduction du prix de fourniture. Ceux-ci sont fixés respectivement à 50%, 180 €/MWh et 320 €/MWh.